

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 175 000 francs, soit 325 000 francs moins 150 000 francs représentant la participation du département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE), service du lac et des cours d'eau, destiné à la construction d'une plate-forme de claies en bois adossées en contrebas de la partie sud de la jetée et à la pose de balises de sécurité, au quai du Mont-Blanc, parcelle No 2980, feuille 87, commune Genève-Cité - Jetée des Pâquis

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

La jetée des Pâquis fut construite en 1857. La vocation première de cet ouvrage de génie civil était de protéger le port marchand des rigueurs de la bise.

Quelques années plus tard, en 1872, elle accueillait une première installation destinée aux baigneurs. L'engouement pour le bain dans les eaux du lac ne cessant de croître, la Ville de Genève fit reconstruire, en 1890, un établissement plus vaste, triplant l'emprise existante. Il fut complété en 1906 par un second établissement destiné aux dames.

Les bains d'alors étaient conçus en espaces refermés sur eux-mêmes, cachant les baigneurs des regards des promeneurs, mais l'affluence d'usagers du lieu et l'évolution des us et coutumes eurent bientôt raison de cette configuration cloisonnée. Ainsi, dès l'été 1928, la municipalité ouvrit la jetée aux baigneurs puis, en 1931, fit construire de nouvelles installations s'ouvrant largement sur l'intérieur de la petite rade.

Aujourd'hui, les bains des Pâquis jouissent d'une très grande popularité et accueillent plus de 300'000 personnes par année, sur un site dont la configuration est quelque peu particulière. En effet, les surfaces à disposition ne sont constituées que de bandes étroites servant à la fois d'accès, de promenade, de plage. L'aménagement d'une plate-forme longitudinale adossée à la jetée, côté ville, offrira aux usagers et promeneurs des possibilités complémentaires de séjour, de repos, de rapport à l'eau et de contemplation au cœur de la rade de Genève. Cette installation prolonge d'autant l'opportune initiative des aménagements d'espaces publics du "Fil du Rhône" en cours de réalisation.

Chronologie

25 septembre 1988

Votation communale référendaire de la Ville de Genève sur la sauvegarde des bains des Pâquis.

1989-1990

Début des études de l'avant-projet de restauration par les architectes et ingénieurs mandatés.

3 décembre 1991

Vote du Conseil municipal d'un crédit de 9'332'000 francs destiné à la rénovation des bains des Pâquis.

1992-1995

Travaux de rénovation en 3 étapes permettant l'exploitation estivale des bains.

23 juin 1995

Inauguration officielle.

1995-2000

Gestion des bains, ouverts toute l'année (plage, bassins, zone water-polo, buvette, ainsi que les installations de sauna et de bains de vapeur en saison d'hiver).

Exposé des motifs

L'Association des usagers des bains des Pâquis (AUBP) gère l'établissement non seulement en période estivale mais également en hiver. En effet, la pratique des bains (diversifiés) pendant toute l'année s'est développée depuis 1997. En installant de façon réversible saunas et bains de vapeur, l'AUBP a assuré une présence et une gestion exemplaire du site durant toute l'année, pour le plus grand bonheur de ses adeptes. De ce fait, la jetée des Pâquis est entretenue quotidiennement (balayage, nettoyage et surveillance), ce qui permet au public d'y séjourner en toute quiétude.

En regard de cette situation, et dans le souci d'améliorer les qualités du lieu, l'AUBP propose d'installer une ligne de claies en bois, adossées en contrebas de la partie sud de la jetée. Cet aménagement permettra d'offrir aux usagers et promeneurs, face au cadre magnifique de la petite rade, un nouvel espace de tranquillité, discret, à l'abri de la bise et orienté au soleil.

Sécurité

Le plan d'eau situé devant les futures claies présente la particularité d'être peu profond et bénéficie d'un faible courant dirigé vers le bassin du polo.

Ces avantages le prédestinent naturellement à la baignade. Nous proposons donc de le baliser par quelques bouées afin d'assurer l'entière sécurité des baigneurs évoluant entre le phare et le bassin du polo.

Description de l'ouvrage

Il s'agit d'une installation horizontale de claies en bois, supportées par une sous-structure métallique identique à celle existant dans la zone du water-polo. Celle-ci sera soutenue par une structure primaire en métal, ancrée à la jetée, et reposant sur deux pieux verticaux. Ces derniers seront répartis ponctuellement sur un alignement favorable à la reprise du poids propre de l'ouvrage et des surcharges usuelles prévues dans les normes en la matière, y compris les amoncellements de glace lors des hivers rigoureux.

Caractéristiques de l'ouvrage et descriptif des travaux

Les travaux préparatoires consisteront en un éventuel déplacement de l'enrochement pour permettre le battage des pieux.

Ils seront suivis de travaux de pilotage à 1,50 mètre en aval de la jetée (environ 13 pieux de 25 cm. de diamètre) et du scellement de plaques d'appui contre le parement aval.

La plate-forme sera constituée d'une poutraison horizontale en construction métallique recevant les cadres en serrurerie des claies en bois (mélèze). Elle sera portée par les pieux et le parement aval de la jetée. Des échelles métalliques identiques à celles des bains permettront l'accès à la plate-forme. Celle-ci sera située à environ 75 cm en contrebas du niveau de la jetée.

Programme et surfaces

La plate-forme en encorbellement sur le côté sud-ouest de la jetée, au-dessus de l'eau, offre au baigneur un solarium de 85 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur, ce qui représente une surface de 170 m². Cette installation complète de façon optimale l'usage multi-fonctionnel de la jetée et son rapport à l'eau.

Estimation du coût

Position CFC



	F TTC	F TTC
1 <u>Travaux préparatoires</u>		8 600
10 Relevés, études géotechniques	8 600	
4 <u>Aménagements extérieurs</u>		212 400
41 Installations chantier	11 300	
Conduites (déplacement)	12 900	
Fondations, béton	37 700	
Construction métallique	100 000	
Construction bois	44 000	
Balisage du plan d'eau	6 500	

Position CFC



	F TTC	F TTC
49 <u>Honoraires</u>		59 200
Architectes	25 300	
Ingénieurs	30 100	
Géomètre	3 800	
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		18 800
51 Autorisations, taxes	2 700	
58 Compte d'attente pour provisions et réserves		
Réserve pour imprévus et divers	16 100	
 Sous-total 1 :		299 000
 55 Prestations du maître de l'ouvrage		
Honoraires de promotion construction (4% de 299 000, sous-total 1)		11 900
 Sous-total 2 :		310 900
 54. Intérêts intercalaires sur le crédit de construction *		
(sur sous-total 2)		11 000
 $\frac{310\,900 \times 17 \times 5 \%}{2 \times 12}$		
 <u>Fonds municipal d'art contemporain</u>		
1% de 310 900 (sur sous-total 2)	3 100	3'100
 Sous-total 3		325 000
 A déduire :		
participation du département de l'intérieur, de l'agriculture,		
de l'environnement et de l'énergie (DIAE),		
service du lac et des cours d'eau		- 150 000
 Total du crédit demandé :		175 000

* Pour des raisons techniques liées au programme Eurozoom, l'intervalle de temps sur lequel se fonde le calcul effectif des intérêts intercalaires est le suivant : du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle le crédit est voté à la date de la mise en exploitation des locaux. L'estimation ci-dessus a été faite sur cette base.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois d'avril 2000 et ne comprennent aucune hausse.

Partenariat

Ces travaux font l'objet d'une participation de l'Etat de Genève département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, service du lac et des cours d'eau, à hauteur de 150 000 francs, confirmée par lettre du 3 mars 2000.

Autorisation de construire

Ce projet fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° 96'331 et LER 2551, déposées le 8 septembre 1999 et délivrées le 10 avril 2000.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux démarreront en période hivernale, dès janvier 2001 et dureront 5 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est mai 2001.

Régime foncier

La jetée et le lac font partie du domaine public cantonal.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet ne figure pas au 19^{ème} programme d'investissements quadriennal 2001-2004.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La surface et les aménagements divers seront entretenus et pris en charge par l'association des usagers des Pâquis (AUPB).

Charge financière annuelle sur 175 000 francs
comprenant les intérêts au taux de 5 %
et l'amortissement au moyen de 20 annuités

14 040

Gestion financière

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service d'architecture. Le service bénéficiaire est le service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 175 000 francs, soit 325 000 francs moins 150 000 francs représentant la participation du département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE), service du lac et des cours d'eau, destiné à la construction d'une plate-forme de claies en bois adossées en contrebas de la partie sud de la jetée et à la pose de balises de sécurité, au quai du Mont-Blanc, parcelle No 2980, feuille 87, commune Genève-Cité - Jetée des Pâquis

Art. 2. - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 175 000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2002 à 2021.

Annexe : Plan de situation